



Arrêté n° A-DG-A-2023-7  
donnant délégation de fonctions et de signature  
à Monsieur Benoît SOHIER  
pour représenter le Président du Conseil  
départemental à la signature de la convention  
d'opération de revitalisation du territoire de  
Saint-Malo Agglomération

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que **Monsieur Benoît SOHIER** a été élu conseiller départemental du canton de Combourg ;

Considérant l'invitation du 24 octobre 2023 relative à la signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire de Saint-Malo Agglomération ;

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît SOHIER**, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, pour signer la convention d'opération de revitalisation du territoire de Saint-Malo Agglomération à l'occasion de la cérémonie officielle organisée à cette fin le 18 décembre 2023.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 15 DEC. 2023

Le Président,

Jean-Luc CHENUT